États financiers de

L’ALLIANCE DE RECHERCHE NUMÉRIQUE DU CANADA

et le rapport de l’auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2025

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
1800-150, rue Elgin
Ottawa (ON) K2P 2P8
Canada
Téléphone 613 212 5764
Télécopieur 613 212 2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Alliance de recherche numérique du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Alliance de recherche numérique du Canada (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2025;
- l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers*** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, figurant dans un document probablement intitulé « Rapport annuel ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

KPMG LLP, an Ontario limited liability partnership and member firm of the KPMG global organization of independent member firms affiliated with KPMG International Limited, a private English company limited by guarantee. KPMG Canada provides services to KPMG LLP.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, figurant dans un document probablement intitulé « Rapport annuel », à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 27 juin 2025

ALLIANCE DE RECHERCHE NUMÉRIQUE DU CANADA

État de la situation financière

Au 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	16 927 581 $	15 447 697 $
Montants à recevoir	6 291 720	16 500
TVH à recevoir	172 509	111 130
Charges payées d'avance	926 158	811 730
Avances nettes aux projets	1 617	784 913
	24 319 585	17 171 970
Immobilisations (note 4)	50 335	74 495
	24 369 920 $	17 246 465 $
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	9 877 418 $	945 429 $
Tranche de l'avantage incitatif relatif à un bail exigible à court terme	39 199	37 816
Financement reporté (note 2)	10 560 064	12 944 751
	20 476 681	13 927 996
Avantage incitatif reporté relatif à un bail	42 465	81 664
Actif net	3 850 774	3 236 805
Engagements (note 5)		
Passif éventuel (note 8)		
	24 369 920 $	17 246 465 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

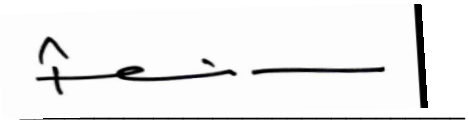

Feridun Hamdullahpur
Chair, Board of Directors
Digital Research Alliance of Canada

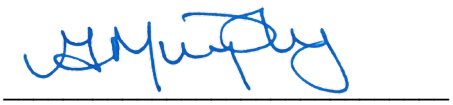

Gail Murphy
Vice Chair, Board of Directors
Digital Research Alliance of Canada

ALLIANCE DE RECHERCHE NUMÉRIQUE DU CANADA

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
Produits		
Financement du gouvernement (notes 2 et 3)	190 782 495 $	37 165 049 $
Revenu d'intérêts	1 239 865	639 148
Cotisations des membres	609 000	605 000
Autres produits	297 529	79 331
	192 928 889	38 488 528
Charges		
Charges de programme		
Infrastructure de recherche numérique	153 462 192	23 003 542
Capacité informatique spécialisée en intelligence artificielle	21 496 225	1 374 861
Expansion du Canadian Advanced Network for Astronomy Research	1 973 077	–
	176 931 494	24 378 403
Charges de fonctionnement		
Salaires et avantages sociaux	6 524 792	5 686 060
Services	1 731 418	1 343 776
Transports et communications	390 901	353 340
Fournitures	35 285	29 693
Frais divers	2 726	4 361
	8 685 122	7 417 230
Gestion et administration		
Salaires et avantages sociaux	3 862 944	3 483 285
Services	2 572 044	1 667 629
Transports et communications	206 132	225 032
Fournitures	22 004	37 382
Frais divers	11 020	3 568
Amortissement des immobilisations	24 160	24 161
	6 698 304	5 441 057
Total des charges	192 314 920	37 236 690
Excédent des produits sur les charges	613 969	1 251 838
Actif net, au début de l'exercice	3 236 805	1 984 967
Actif net, à la fin de l'exercice	3 850 774 $	3 236 805 $

Se reporter aux notes et annexes afférentes aux états financiers.

ALLIANCE DE RECHERCHE NUMÉRIQUE DU CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	613 969 $	1 251 838 $
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations	24 160	24 161
Amortissement de l'avantage incitatif reporté relatif à un bail	(37 816)	(22 606)
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie		
Montants à recevoir	(6 275 220)	122 502
TVH à recevoir	(61 379)	(24 403)
Charges payées d'avance	(114 428)	(545 537)
Avances nettes aux/des projets	783 296	(835 233)
Créditeurs et charges à payer	8 931 989	(1 436 672)
Financement reporté	(2 384 687)	10 507 744
Augmentation de l'encaisse	1 479 884	9 041 794
Encaisse, au début de l'exercice	15 447 697	6 405 903
Encaisse, à la fin de l'exercice	16 927 581 $	15 447 697 $

Se reporter aux notes et annexes afférentes aux états financiers.

ALLIANCE DE RECHERCHE NUMÉRIQUE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

L'Alliance de recherche numérique du Canada (l'« Organisation ») est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la loi fédérale le 28 août 2019 à titre d'organisme membre aux termes d'une entente entre Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE ») et l'Organisation.

L'Organisation a pour mandat de jouer un rôle essentiel en aidant à faire progresser l'établissement d'un écosystème d'infrastructure de recherche numérique axé sur le chercheur, responsable, adaptable, stratégique et durable pour les chercheurs au Canada.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et ils tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

a) Mode de présentation

L'Organisation utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports s'appliquant aux organismes sans but lucratif.

b) Constatation des produits

Les apports et les fonds affectés au mandat de l'Organisation sont comptabilisés à titre de fonds reportés et constatés à titre de produits au moment où les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Les cotisations des membres sont comptabilisées au cours de l'exercice auquel elles se rapportent, à condition que leur perception soit raisonnablement assurée.

c) Charges

Dans l'état des résultats, l'Organisation classe ses charges par fonction. Les charges sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et selon la fonction à laquelle elles se rattachent directement.

d) Immobilisations

Les immobilisations comprennent les améliorations locatives, qui sont comptabilisées au prix coûtant. Lorsqu'une amélioration locative n'aide plus l'Organisation à fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail.

e) Avantages incitatifs reportés relatifs à des baux

Les avantages incitatifs reportés relatifs à des baux au titre des améliorations locatives se composent de montants accordés à l'Organisation pour les bureaux loués à bail. Cet apport est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail.

1. Principales conventions comptables (suite)

f) Régimes d'avantages sociaux des employés

L'Organisation est membre du Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Pour ce régime, l'Organisation a adopté des principes comptables propres à un régime de retraite à cotisations déterminées, parce qu'il n'y a pas suffisamment d'information pour l'application des principes comptables relatifs à un régime à prestations déterminées.

g) Utilisation d'estimations

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, lesquelles exigent de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations importantes figurant dans les états financiers comprennent la recouvrabilité des débiteurs, les apports reportés et le montant de certaines charges à payer au cours de l'exercice où elles deviennent connues.

2. Financement reporté

L'Organisation a reçu du gouvernement fédéral les fonds suivants :

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	12 944 751 $	2 437 007 $
Contributions reçues	188 397 808	47 672 793
Montants constatés à titre de produits	(190 782 495)	(37 165 049)
Solde à la fin de l'exercice	10 560 064 $	12 944 751 $

3. Financement du gouvernement

Les deux accords de contribution pour le programme de contribution à l'infrastructure de recherche numérique entre l'Organisation et ISDE ont été signés les 19 et 30 juin 2023. Ces accords visaient à financer les activités de l'Organisation. Le premier a pris fin le 31 mars 2025, et le second a été prolongé jusqu'au 31 mars 2027

Le 28 septembre 2022, l'Organisation et ISDE ont signé un accord de contribution pour le programme de capacité informatique spécialisée en intelligence artificielle, et des avenants à cet accord ont été signés le 18 janvier 2023 et le 17 juillet 2024. Cet accord vise à financer la capacité informatique spécialisée en intelligence artificielle afin de soutenir la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle. Il prend fin le 31 mars 2027.

3. Financement du gouvernement (suite)

L'accord de partenariat entre le Conseil national de recherches du Canada (« CRNC ») et l'Organisation dans le cadre de l'élargissement des activités du CANFAR (Canadian Advanced Network for Astronomical Research a été signé le 1er décembre 2023. Cet accord vise à développer une infrastructure de recherche numérique pour répondre aux besoins de la communauté de recherche du CNRC et de l'ensemble de la communauté de recherche universitaire. Il prend fin le 31 mars 2031.

De plus, au cours de l'année, un nouvel accord de contribution pour le programme de contribution à l'infrastructure de recherche numérique entre l'Organisation et ISDE a été signé le 11 mars 2025. Cette entente vise à financer les activités de l'Organisation. Il prend fin le 31 mars 2030.

De plus, un nouvel accord de contribution entre l'Organisation et ISDE dans le cadre de la Stratégie canadienne sur la capacité de calcul souveraine pour l'IA a été signé le 21 mars 2025. Cet accord vise à accroître la capacité nationale de calcul en IA afin de répondre aux besoins urgents en recherche en IA partout au Canada. Il prend fin le 31 mars 2028.

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2025 Valeur comptable nette	2024 Valeur comptable nette
Améliorations locatives	120 803 $	70 468 $	50 335 $	74 495 $

Le prix coûtant et l'amortissement cumulé au 31 mars 2024 se sont élevés respectivement à 120 803 $ et 46 308 $.

5. Engagements

Selon le contrat de location-exploitation, l'Organisation doit effectuer les paiements suivants au cours des trois prochains exercices :

2026	169 244 $
2027	169 244
2028	14 103
	352 591 $

6. Régimes d'avantages sociaux des employés

À compter du 1er mai 2021, l'Organisation est devenue membre du Régime de retraite du Collège des arts appliqués et de technologie (le « CAAT »), un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées offert à tous les employés admissibles des membres participants du CAAT. Les participants recevront des prestations en fonction de leur ancienneté et de la moyenne des gains annuels au cours des cinq années consécutives précédant la retraite, la cessation ou le décès qui présentent les gains les plus élevés.

L'Organisation ne comptabilise aucune part de l'excédent ou du déficit du régime de retraite, car elle dispose de renseignements insuffisants pour déterminer sa part de l'actif et du passif sous-jacents du régime de retraite. L'excédent réglementaire du régime au 31 décembre 2024 s'élevait à 6,14 milliards de dollars et la plus récente évaluation actuarielle déposée auprès des organismes de réglementation des régimes de retraite est en date du 1er janvier 2025.

Les cotisations de l'employeur au régime au cours de l'exercice par l'Organisation se sont élevées à 525 782 $ (508 211 $ en 2024) et sont incluses dans les charges au titre des avantages sociaux dans l'état des résultats.

7. Risques financiers

Les instruments financiers de l'Organisation comprennent l'encaisse, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. L'Organisation est exposée au risque de crédit relativement à l'encaisse et aux débiteurs. L'Organisation tient ses comptes en espèces auprès de banques à charte fédérales qui sont assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada.

L'Organisation évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui ne sont pas recouvrables. À la fin de l'exercice, les débiteurs ne comportaient aucune provision pour créances douteuses.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisation ne puisse pas remplir toutes ses obligations en matière de sorties de trésorerie quand celles-ci arriveront à échéance. L'Organisation atténue ce risque en surveillant ses activités de trésorerie et les sorties prévues au moyen d'un budget exhaustif et en tenant ses comptes créditeurs à jour tout au long de l'exercice. L'Organisation surveille continuellement ses flux de trésorerie afin de maintenir ses liquidités pour les exercices à venir.

7. Risques financiers (suite)

c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux marchés.

i) Risque de change

Le risque de change désigne certains actifs qui sont exposés aux fluctuations des devises. L'Organisation estime ne pas être exposée de façon importante au risque de change.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Organisation estime ne pas être exposée de façon importante au risque de taux d'intérêt.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix représente l'incertitude associée à l'évaluation des actifs découlant des variations des marchés boursiers. L'Organisation estime ne pas être exposée à l'autre risque de prix.

8. Passif éventuel

L'Organisation est impliquée dans un litige lié à l'emploi dont l'issue ne peut être déterminée pour le moment. Tout passif ou paiement découlant de ce litige sera constaté dans l'exercice au cours duquel le résultat sera raisonnablement déterminable et les montants en cause pourront être estimés.